

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G. Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero,
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou donné à C. Arhuero
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	17
Dont pouvoirs	02

N° 2023-30

FINANCES- Acquisition du local Orset

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-063 du 10 septembre 2019,

Considérant que le local professionnel situé au 140 rue de la Chapelle à Beaumont est actuellement la propriété de la société NPO dont le siège est à Groisy,
Ce bien est cadastré B 2404, B 2407, B 2415 et B 2421.
Le bien considéré est situé Bâtiment B au rez-de-chaussée lot numéro 18.
Ce local commercial est situé au rez-de-chaussée du bâtiment B, portant le numéro Local commercial 5 et comprend également cent dix-sept millièmes (117/1000 èmes) des parties communes générales et six cent cinq millièmes (605/1000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Cet achat comprend également des emplacements extérieurs :

- Lot 28 : un emplacement extérieur, portant le numéro P4 et les deux millièmes (2/1000èmes) des parties communes générales
- Lot 29 : un emplacement extérieur portant le numéro P5 et les deux millièmes (2/1000èmes) des parties communes générales
- Lot 30 : un emplacement extérieur portant le numéro P6 et les deux millièmes (2/1000èmes) des parties communes générales

Considérant que ce local professionnel est actuellement utilisé par un médecin,
Considérant que ce dit médecin part en retraite et qu'il vend son local,
Considérant que la commune souhaite que ce local reste à vocation des professionnels de santé,

Pour ces raisons, la commune a décidé de se porter acquéreur de ce local.

France domaine a estimé ce bien à 358 200.00 € en date du 06 janvier 2023 avec une marge de négociation de + ou - 10 %.

Compte-tenu de nos échanges avec le vendeur, nous avons trouvé un accord pour un achat à 370 000.00 €.

N° 2023-30



Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'acquérir le local précité au prix de 370 000 € (trois cent soixante-dix mille euros)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

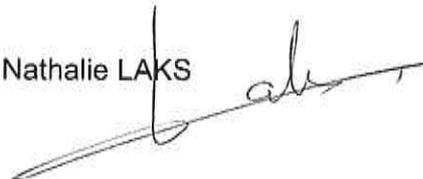


Marc GENOUD



La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le maire,